



HARMONIE MUTUELLE SERAIT-IL LE BON CHOIX ?

La CGT l'avait dit : Le choix de changer de Mutuelle n'était pas une bonne idée. Aujourd'hui RIEN NE VA PLUS ! Les salariés ne retrouvent pas la qualité du service et le niveau de garantie de la MIP. Seules la CGT et CFE/CGC se sont opposées à son abandon. Il semblerait que certaines organisations, qui avaient encouragé la direction à faire ce changement (voir leurs tracts de l'époque), le regrettent aujourd'hui.

Depuis la mise en place d'Harmonie Mutuelle (HM) en janvier 2014, de graves dysfonctionnements apparaissent régulièrement : retards dans les remboursements, non remboursement de certaines prestations en raison de différences d'interprétation des grilles entre MIP et HM.

Les salariés se heurtent à de nombreuses difficultés pour contacter la Plateforme dédiée au Contrat Total. HM avait mis en avant lors de l'appel d'offre ses nombreux bureaux de proximité sur l'ensemble du territoire. Mais du fait de la spécificité du contrat Total, et malgré un accueil agréable, ces bureaux s'avèrent de peu d'utilité pour les salariés. Tout le monde, retraités ou actifs, est obligé de s'adresser à la plateforme d'Angers. A plusieurs reprises, nous avons demandé à HM de faire un effort de formation des personnels des bureaux proches de nos industries et établissements sur le contrat Total.

Le constat est désolant ! Il est évident qu'HM a une lecture plus « pointilleuse » des grilles de prestations que la MIP. HM n'a pas l'approche mutualiste et solidaire qu'avait la MIP, cela semble se rapprocher davantage des contrats assuranciers, preuve en est le budget publicitaire, somme qui n'est donc pas consacrée aux remboursements maladie.

La CGT demande une rencontre entre les organisations syndicales et la direction pour décider d'une adaptation de notre accord :

- **La Modification du contrat de prestations notamment sur :**
 - L'extension des remboursements frais d'accompagnement autre qu'en milieu hospitalier,
 - Le maintien du remboursement des soins en podologie après 2014,
 - Le remboursement des accessoires prothèses pour maladie ou handicap grave non pris en charge par la SS,
 - Le remboursement d'une chambre particulière en maison de repos suite à une hospitalisation en cas de longue maladie,
 - Le remboursement du forfait journalier des MAS (maison d'accueil spécialisée) sur la base du forfait hospitalier.
- **La Possibilité pour les retraités SCC de changer de contrat.**

CONTRAT DES RETRAITÉS : UNE VENTE FORCÉE

Suite à la forte augmentation de la cotisation retraitée pour la garantie SSC, ainsi qu'au refus de la direction de permettre à ces derniers de changer pour des contrats moins onéreux (contrat Confort ou Sérénité), des retraités palois de la CGT ont déposé plainte auprès du Procureur de Paris pour abus de pouvoir.

LE FONDS SOCIAL DEDIE A TOTAL N'EXISTE PLUS !

Ce fonds social MIP dédié à TOTAL et à sa population (70 000 salariés) a été créé en 2009, validé par un accord et mis en fonction au 01.01.2010. Il est issu de la dévolution des réserves de la MEAP (ancienne mutuelle Elf Aquitaine). Le montant dévolu était de 1 600K€, somme devant être utilisée sur 8 années. Au global, seulement 300 K€ ont été utilisés. Ce fonds complétait les problèmes particuliers qui pouvaient survenir (prothèses insuffisamment remboursées, transports, aménagements spécifiques pour les personnes handicapées, etc.). Les salariés n'ont pas à pâtir des effets négatifs d'un changement de mutuelle.

La CGT demande à ce que la Direction reverse 1 300k€ dans un fonds social dédié à TOTAL chez HM.

LES RESERVES

Le cadre réglementaire des Mutuelles impose la constitution de réserves (marge de solvabilité) pour assoir leur solidité financière et faire face à des risques non connus mais considérés comme potentiels par les autorités de tutelle. Le niveau des réserves requis a augmenté au fil du temps pour passer d'un mois de prestations versées en 1994 à 12 mois de prestations versées actuellement. De même, les mutuelles ont obligation de constituer des provisions pour faire face à des risques certains. Le montant de ces provisions est calculé à l'aide des tables de mortalité. L'évolution de la réglementation sur les réserves et provisions et l'intégration des nouvelles directives européennes en matière de solvabilité avaient demandé un effort financier de la part des cotisants. Depuis 2010, nous étions dans une période « routine ». **Ces réserves restent acquises à la Mutuelle que l'on quitte.**

Les fonds propres d'HM (marge de solvabilité) seraient suffisants pour faire face aux prestations du contrat Total. Espérons qu'il n'y aura donc pas augmentation des cotisations à court ou moyen terme mais amélioration de la grille de prestation. Nous ne connaissons pas à ce jour le montant précis des réserves et provisions détenu par HM.

QUE SONT DEVENUS LES TROP-VERSEES DE COTISATIONS A LA MIP ?

En 2013, une partie de cet excédent a été versé pour la part salariée sous forme de baisse de cotisations aux salariés actifs et inactifs et pour la part employeur sous forme d'un versement de 334€ sur la paie de mai 2013. Il reste 3455K€ pour le contrat DACO (actifs) et 4629K€ pour le contrat DAIF (inactifs) à distribuer aux ex-cotisants MIP (actifs et inactifs). Ces sommes seraient encore dans les comptes de la MIP et ne seraient plus rémunérées depuis le 01/01/2014.

GOUVERNANCE ET PSEUDO DEMOCRATIE !

A la MIP, Total avait 39 délégués élus sur 100 (40%) et 9 administrateurs au Conseil d'administration (CA) sur 24 (37%). La CGT avait une place prépondérante et pouvait faire valoir ses choix. Dans l'attente des prochaines élections HM, TOTAL a obtenu 5 délégués dont 4 délégués salariés seulement sur 300 en AG, soit 1,6%, (1 CGT, 1 CFDT, 1 CFE CGC, 1 SICTAME) et fait nouveau, 1 délégué DIRECTION. La Direction s'est octroyé le seul poste d'administrateur proposé sur 40 administrateurs (2,5%).

Le poste de délégué CGT est tenu par Alain LEBAS (RC). La CGT, représentée par Pascale FORGUES (EP), participe à la commission territoire et proximité.

Les participants CGT à la commission de suivi interne TOTAL sont les suivants : Pascale FORGUES (EP), Alain LEBAS (RC), Fabien PRIVE (RC), Lionel POYER (MS), Patrick MAUBOULES (DA TEPF) et 1 retraité (Patrick Gaffé ou Gérard Mastellari en alternance).

Les salariés n'ont pas à subir les conséquences négatives du changement de Mutuelle.

La DIRECTION de TOTAL DOIT REAGIR